

# Aides financières du CCAS



## Allocation Energie (électricité, gaz)

La commune des Loges-en-Josas a mis en place une aide au paiement des factures d'électricité et de gaz pour les familles en difficulté.

**Le montant de l'aide s'appuie sur le Quotient Familial (QF) applicable par la Caisse d'Allocations Familiales – CAF** pour rendre les aides plus équitables.

**Aide financière à l'énergie appliquée à partir du 20 janvier 2022 :**

**Quotient familial    Montant de l'aide**

inférieur à 800    400 €

entre 800 et 900     $400 - (4QF - 3200) €$

Pour les foyers dont au moins **une personne est âgée de plus de 65 ans** ou possède **un taux d'invalidité de plus de 40%**, l'aides financière est calculée :

**Quotient familial    Montant de l'aide**

inférieur à 1000    400 €

entre 1000 et 1100     $400 - (4QF - 4000) €$

En l'absence de QF CAF (Quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales), justifié par une déclaration sur l'honneur, un équivalent sera calculé avec la formule suivante :

$QF = (\text{Salaires imposables du foyer} + \text{autres revenus au taux forfaitaire du foyer}) / (\text{nombre de parts} * 12)$

**Les demandes doivent impérativement être déposées avant le 15 novembre de l'année en cours.**

[Formulaire demande aide financière Energie 2022](#) Télécharger

[Délibération CA-2022-17-Determination\\_criteres\\_attribution\\_aide\\_financiere\\_energie](#) Télécharger

**Contact CCAS :** Lilia Dahmani [01 39 07 16 70](tel:0139071670) ou [ccas@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:ccas@mairieleslogesenjosas.fr)

**L'aide financière s'ajoute au Chèque énergies**, attribué par l'administration fiscale qui détermine les personnes concernées par ce dispositif.

Plus d'infos sur [chequeenergie.gouv.fr/](http://chequeenergie.gouv.fr/)

## Dispositif Eau solidaire

**Propriétaire ou locataire, vous rencontrez des difficultés pour payer votre facture d'eau ?**

En fonction de vos ressources et de votre situation, vous pouvez peut-être prétendre au **programme Eau Solidaire** mis en œuvre par le Syndicat des Eaux d'Ile de France qui pourrait vous attribuer une aide financière ponctuelle.

**Les demandes doivent impérativement être déposées avant le 1er décembre de l'année en cours avec le formulaire complété des pièces justificatives :**

- le ou les avis d'imposition du foyer
- les factures de VEOLIA pour une année complète ou le relevé des charges émanant du bailleur
- s'il agit d'une demande temporaire, préciser le motif avec justificatif à l'appui

[Formulaire de demande d'aide eau solidaire 2021-2022](#) Télécharger

**Contact CCAS :** Lilia Dahmani [01 39 07 16 70](tel:0139071670) ou [ccas@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:ccas@mairieleslogesenjosas.fr)

En savoir plus sur <https://www.sedif.com/programme-eau-solidaire.aspx>

## Aides pour les activités sportives et culturelles des enfants

Le CCAS de la commune a mis en place **une aide financière pour les activités extrascolaires** (sportives, culturelles ou de loisirs) ou pour la **fréquentation de l'accueil de loisirs ALSH- Arbre à souhaits**.

Cette aide, destinée aux jeunes logeais issus des familles à faible revenu est instaurée à partir du 1er septembre 2021.

**Les demandes doivent impérativement être déposées avant le 31 août de l'année en cours.**

[Formulaire demande aide financière culture et loisirs 2022](#)Télécharger

**Contact CCAS** : Lilia Dahmani [01 39 07 16 70](tel:0139071670) ou [ccas@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:ccas@mairieleslogesenjosas.fr)

[Délibération CA-2021-11 Détermination des critères d'attribution de l'aide financière aux activités sportives, culturelles et de loisirs-2021-2022.pdf](#)Télécharger

## Aide personnelle

**En cas de difficultés passagères ou pour faire face à un événement imprévu, prenez contact avec l'assistante social de secteur.**

Celle-ci pourra alors formuler une demande d'aide auprès du CCAS de la commune.

Le dossier sera examiné lors d'une réunion du Conseil d'administration qui prendra la décision d'une aide personnelle.

[Prendre contact avec l'assistante sociale du secteur](#)

## Aides de la Caisse Allocations Familiales – CAF

La **CAF des Yvelines** propose des **aides financières** aux familles à faibles ressources.

En savoir plus sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Document associé

[Guide CCAS 2021/2022 1,25 Mo, pdf](#)

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)